

DÉCISION n°&いとこんは ユヨコスト人名 portant désignation d'un expert externe ponctuel à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Direction des médicaments en oncologie, hématologie, transplantation, néphrologie, thérapie cellulaire, produits sanguins et radiopharmaceutiques:

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14;

DÉCIDE

Article 1^{er}: Monsieur LAPIERE (Jeremy) est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 13 NOV. 2018

Le Directeur

Direction des médicaments en oncologie, hématologie, transplantation, néphrologie,

thérapie cellulaire,

produits sanguins et radiopharmaeeutiques

Loth Boudali